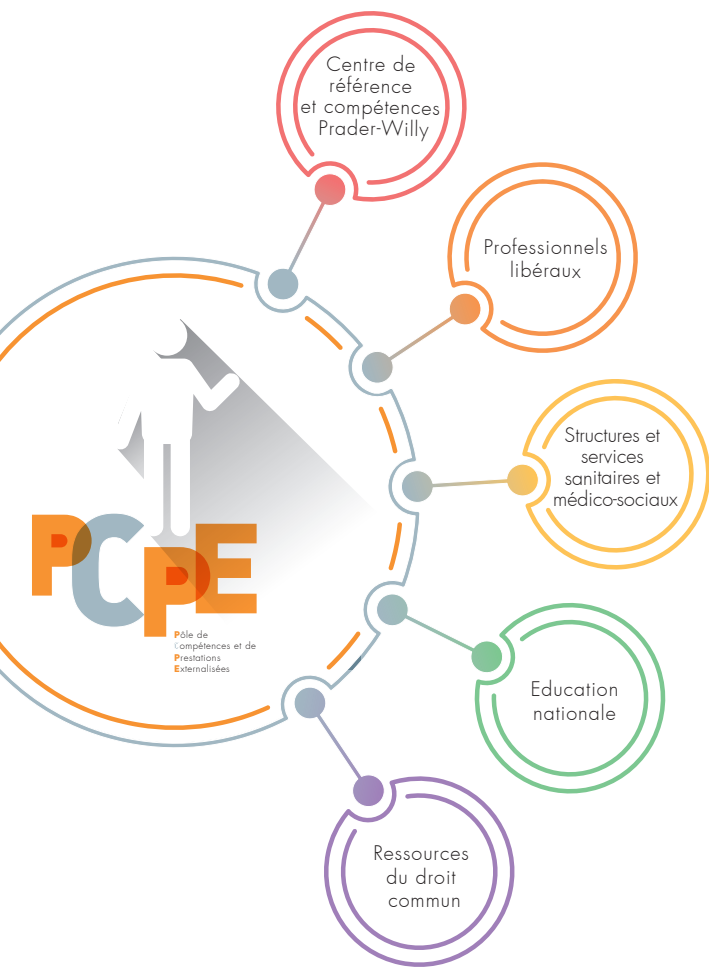


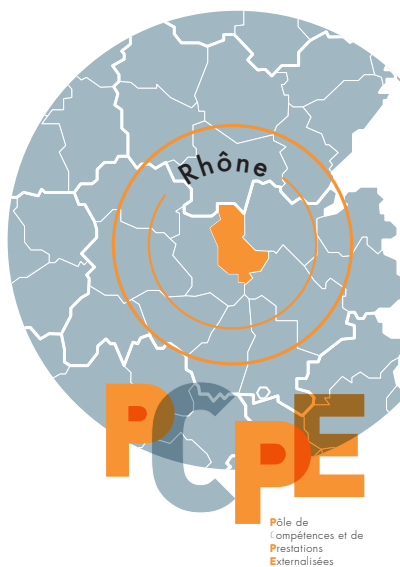
Le réseau d'acteurs du PCPE



Les partenaires



Territoire d'intervention



Coordinatrice de parcours

Nathalie BURCKEL

06 12 88 40 13

04 74 13 87 00

pcpe.pw@laroche.asso.fr

Mercredi 14h - 17h

Jeudi et Vendredi 9h - 16h30



Créée en 1972, l'Association La Roche soutient les personnes en situation de handicap psychique ou de maladie mentale. La Roche assure l'accueil, l'accompagnement et appuie toutes initiatives favorisant l'insertion socioprofessionnelle, l'émancipation et le développement des compétences

www.laroche.asso.fr

PCPE Prader Willi

29 rue Etienne Thomassin - 69170 TARARE

Pôle de
Compétences et de
Prestations
Externalisées



Soutenir les enfants et les adultes
avec le syndrome

Prader-willi
pour un parcours de vie sans rupture.



Qu'est-ce que le PCPE ?

A quoi sert-il ?

Le PCPE est une plateforme qui propose des prestations selon la complexité des situations

Le PCPE Prader-Willi a pour missions de :

Evaluer les situations

Informer sur le syndrome et réaliser une médiation sur les environnements

Anticiper les transitions et éviter les ruptures de parcours

Rechercher des solutions, notamment aider à l'orientation

Coordonner les différents intervenants autour des situations

Soutenir les familles, les aidants, les professionnels confrontés à une situation complexe

Contribuer au maintien de la scolarité et au développement des apprentissages

Quelles sont les modalités

d'intervention du PCPE ?

Accompagnement individualisé, sur mesure, sur le lieu de vie de la personne

Rencontres régulières avec la personne et sa famille.

Proposition d'un projet d'accompagnement de la situation sur un temps donné.

Soutien aux solutions d'accompagnement déjà existantes et/ou mise en place d'interventions complémentaires.

Coopération de proximité avec les services de la MDMPH.

Qui peut demander à bénéficier

des prestations du PCPE ?

Toute personne avec le syndrome Prader-Willi :

Enfant ou adulte

Domicilié ou accompagné dans le Rhône et la Métropole de Lyon

En situation fragilisée ou complexe

Mais aussi :

Les parents, les proches, les aidants, les professionnels en lien avec ces personnes.

Ce dispositif est financé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et est totalement gratuit pour les bénéficiaires.

